

# COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT GEORGES MONTCOCQ

En date du lundi 27 février 2012

Sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LAURENCE, Maire.

Secrétaire de séance : N.BEUVE

Conseillers présents : P. MAUDUIT, A. TALVAST, G. DUCHEMIN, A. LEBOURGEOIS, S. L'HOTELLIER, C. STCSTEPINSKY, P. HENNEQUIN, S. LEGROS

Conseillers absent(s) avec pouvoir : M. LEMARQUAND à P. MAUDUIT, S. DAMOVILLE à JY. LAURENCE

Conseillers absent(s) : I. LEBAS, B. PICAN, JY. BERTRAND,

## 1- JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF CONCERNANT LES HLM

Monsieur le Maire expose aux conseillers les raisons de l'annulation des permis de construire de Manche Habitat et de Logimanche par jugement du tribunal administratif de Caen en date du 31 janvier 2012 : méconnaissance des règles d'urbanisme (nécessité de déposer un permis d'aménager préalablement aux permis de construire).

Logimanche et Manche Habitat ont décidé de ne pas faire appel considérant que l'issue est trop incertaine. La Communauté d'agglomération a décidé de déposer dans les semaines qui viennent un permis d'aménager afin de permettre aux 2 organismes de déposer un nouveau permis de construire (compte tenu des délais celui-ci interviendra à l'automne).

Compte tenu de la suite envisagée par les organismes sociaux et du délai engendré par un appel devant la cour administrative d'appel, le Conseil décide également de ne pas faire appel.

## 2 – ACHAT DE LOGICIELS

### a) Logiciel comptabilité. Délibération 05-2012

Le conseil municipal décide d'acquérir le logiciel e-magnus pour un montant hors taxes de 1 760 € en raison de la désuétude du logiciel actuel et de son incompatibilité avec les nouveaux ordinateurs.

### b) Logiciel cimetière. Délibération 06-2012

La communauté d'agglomération a acquis un logiciel de gestion du cimetière qui peut être mis à disposition, gratuitement, des communes (achat et maintenance). Par ailleurs le nouveau logiciel permet une représentation topographique du cimetière très intéressante pour une gestion optimale de l'espace. Le relevé préalable nécessaire a été estimé à 4 000 € pour la collectivité sachant que Saint-Lô agglomération prendrait à sa charge 50 % de ce coût.

Le conseil municipal décide d'acquérir le nouveau logiciel cimetière avec la prestation maximale et d'accepter l'aide de Saint-Lô Agglomération de 50 % du coût.

## 2 – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2012 : Bransgore (600 €), [Esp@ce](mailto:Esp@ce) St Georges (150 €), Anciens combattants (150 €), Komuneco (100 €), FDAJ (194,12€), FSL (506,40 €), Jo's théâtre (500 €), APE (1 000 €), Coopérative de l'école (1 700 €).

La subvention de l'ASL sera désormais versée par la Communauté d'agglomération en raison du transfert de la compétence sport.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions ci-

dessus énumérées au titre de l'année 2012. *Délibération 04-2012*

De plus, en raison de difficulté financière, Polyfolia a demandé à la commune le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € pour l'organisation du festival en 2012. La commune de Saint-Georges Montcocq accueillera 5 concerts. Monsieur le Maire expose le point de vue du bureau : le montant demandé est jugé trop élevé. Il serait toutefois envisageable de verser une participation de 1 000€ et d'organiser un festival du chant choral avec des chœurs locaux, l'année sans Festival Polyfolia. Cette proposition ne fait pas l'unanimité du conseil et est donc écartée.

Monsieur le Maire expose au conseil les programmes d'investissement 2012 éventuels qui s'articuleraient autour de 4 catégories : travaux d'aménagement (église, voirie, aménagement du lotissement des jardins du pressoir, matériel et bâtiment (lave vaisselle de la cantine, columbarium, 1ère tranche de la mise en accessibilité), urbanisme (étude de coeur de bourg, modification du PLU...) et informatique (achats de logiciel).

#### 4 - QUESTIONS DIVERSES

*a) Prochaines commissions*

Commission communication : lundi 5 mars à 18h30

*b) Inauguration du nouveau magasin Espace Emeraude :* mercredi 29 février à partir de 19 heures

*c) Bureau de vote – Elections Présidentielles*

	<b>22 avril 2012</b>	<b>6 mai 2012</b>
<b>Matin 8h00 - 13h00</b>	- Monique LEMARQUAND - Alain LEBOURGEOIS - Patrick MAUDUIT - Catherine STCHEPINSKY	- Alain LEBOURGEOIS - Patrick MAUDUIT - Sylvain LEGROS - Nicole BEUVE
<b>Après Midi 13h00 - 18h00</b>	- Isabelle LEBAS - Gilbert DUCHEMIN - Stéphanie L'HOTELLIER - Patrick HENNEQUIN	- André TALVAST - Patrick HENNEQUIN - Gilbert DUCHEMIN - Stéphane DAMOVILLE